

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/167/DEL/2.1

Séance du 23 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juillet à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme BRIFFARD Claudine par M. BARBIER Michel, M. DANJEAN Laurent par M. GODEMAN Sébastien, Mme ROCHE Karine par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme THERIN Aurélie par Mme INZANI Béatrice, M. MANGEON Stéphen par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absents : M. BOSCHER Emmanuel, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, Mme DELVAL Isabelle.

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 17/07/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 18	Nombre de pouvoirs : 6 Absents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 24	Votes pour : 24
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : AVIS CONCERNANT LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME DE EU ET D'ETALONDES POUR LA RELOCALISATION DE L'HOPITAL/EHPAD DE EU

Monsieur le Maire rappelle que la ville a délibéré le 10 avril 2025 et rendu un avis favorable sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes des Villes sœurs, arrêté par délibération communautaire du 18 mars 2025.

Il s'agit désormais de délibérer sur le projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Eu et d'Etalondes pour la relocalisation de l'hôpital/EHPAD de Eu.

Considérant qu'a été mis à disposition des conseillers le dossier d'enquête publique, composé de la notice de présentation, des éléments modifiés du PLU, des éléments environnementaux, du bilan de la concertation, des avis de la CDPENAF et de l'Autorité environnementale ainsi que la réponse à cet avis.

.../...

L'enquête publique ayant débuté le 23 juin 2025 et se terminant le 25 juillet 2025,

Vu le code de l'environnement, et notamment l'article R181-38,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°17-10/2024-24 du conseil de surveillance du centre hospitalier de Eu du 17 octobre 2024 autorisant à engager la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Eu et d'Etalondes pour la relocalisation de l'hôpital/EHPAD de Eu,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 mai 2025 portant ouverture d'une enquête publique unique portant sur une demande de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU des communes d'Eu et Etalondes visant à permettre la relocalisation de l'hôpital et de l'EHPAD situés sur la commune d'EU,

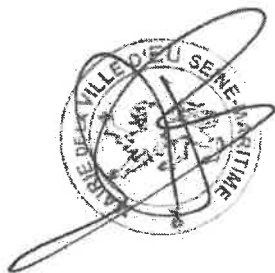
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme de Eu et d'Etalondes pour la relocalisation de l'hôpital/EHPAD de Eu.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,

Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,

Samuel RUELLOUX

